

Rapport des Assises de la Vie Nocturne du Grand Fribourg

Annexe

Document de synthèse des ateliers participatifs

CONSULTATION PUBLIQUE
(2 juillet – 2 septembre 2021)

Version du 02.07.2021
MLO – MRO - AGU - ATE

Tables des matières

1. Ateliers participatifs	3
2. Travaux subséquents	3
3. Rendus des ateliers participatifs	4
- i. Cadre légal, patentes, horaires d'ouverture et procédures d'organisation	4
- ii. Prévention en milieu festif, réduction des risques et dispositions pénales	6
- iii. Mobilité	8
- v. Espace public et rapport à la population	10
- iv. Attractivité et Promotion	13
- vi. Enseignements tirés de la pandémie de COVID	15

1. Ateliers participatifs

Compte tenu du contexte sanitaire, la participation aux ateliers n'a pas pu être ouverte au grand public. Pour garantir le respect des prescriptions et permettre des discussions de qualité, le choix a été fait de convier à chaque atelier 40 actrices et acteurs de la Vie nocturne. Les invitations ont été adressées afin d'assurer lors de chaque atelier la meilleure représentativité possible de la diversité de la Vie nocturne, que cela soit en termes de perspective, de profession, d'approche ou de rôle.

Lors de chaque atelier, après une mise en contexte, les participant·e·s ont été séparé·e·s en deux groupes, chacun de ceux-ci se voyant présenter l'une des deux thématiques de l'atelier par un·e spécialiste et/ou un·e membre du Groupe d'expert·e·s, notamment sous l'angle des réflexions déjà menées par le Groupe d'expert·e·s. Les participant·e·s ont ensuite, toujours par groupe et sous la conduite d'un·e modérateur/-trice, procédé à une analyse de la thématique à l'aide d'une matrice force-faiblesses-opportunités-menaces (SWOT). Afin d'ouvrir la possibilité de propositions disruptives, un cinquième quadrant a été ajouté à la matrice, permettant aux participant·e·s d'exprimer un rêve.

A l'échéance de ce premier temps de travail, les participant·e·s ont assisté à la présentation de la seconde thématique, avant de se pencher sur la matrice complétée par le groupe précédent et d'y ajouter ses propres réflexions, critiques ou compléments. Avant de se réunir pour une brève synthèse en plénum, les participant·e·s ont encore procédé à une priorisation des éléments figurant dans les matrices, indiquant pour chaque thématique leur première et seconde priorité.

2. Travaux subséquents

Sur la base des matrices complétées durant les travaux de groupe et de la priorisation effectuée en fin d'atelier, un travail de recensement de toutes les propositions et réflexions a été réalisé par REPER, avec l'appui de la Préfecture. Les éléments apportés par les participant·e·s ont été regroupés et mis en lien avec les constats posés par le Groupe d'expert·e·s dans la phase de préparation.

Le travail de synthèse des éléments exprimés par les participant·e·s aux ateliers a ensuite permis à REPER et à la Préfecture de la Sarine d'esquisser des pistes d'action et de formuler des ébauches de recommandation dans un rapport provisoire. Ce rapport a été présenté et mis en discussion lors de la soirée de clôture des Assises de la Vie nocturne, une soirée à laquelle était conviées toutes les personnes ayant participé aux ateliers participatifs.

La présente synthèse des ateliers participatifs des Assises de la Vie nocturne est annexée au rapport principal.

3. Rendus des ateliers participatifs

Dans cette partie, le résultat de chaque atelier est présenté sous une forme synthétique. Sur la base de tous les éléments répertoriés et des priorités identifiées par le participant·e·s (colonne de gauche), des pistes d’actions correspondantes sont proposées (colonne de droite). Les recommandations qui chapeautent ces pistes d’actions sont présentées, avec ces dernières, dans le document de rendu principal.

i. Cadre légal, patentes, horaires d’ouverture et procédures d’organisation

Lors des travaux préparatoires, le Groupe d’expert·e·s a identifié deux axes principaux en lien avec cette thématique :

- Faciliter les procédures d’organisation, définir les outils possibles ;
- Bilan et état des lieux de la Vie nocturne concernant la législation en vigueur (patentes, horaire, taxes notamment).

Analyse

Priorités identifiées par les participant·e·s	Pistes d’action
<p>Les participant·e·s ont considéré que la collaboration et le travail de proximité entre les différent·e·s actrices et acteurs de la vie nocturne était une force. Cet aspect met en valeur le facteur “humain” comme prépondérant à la qualité du dialogue entre les différent·e·s protagonistes.</p> <p>Considéré comme facilitant et satisfaisant, cet aspect prioritaire constitue une base de travail fondamentale à la promotion de la vie nocturne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Favoriser le travail de réseau à petite échelle ; → Continuer à travailler, entre les autorités, les organisateurs / trices et les exploitant(e)s, en étroite collaboration.
<p>Sur la base des discussions, deux éléments complémentaires mais distincts ressortent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La nécessité de créer une plateforme commune pour le traitement des demandes d’autorisation, pouvant également fonctionner comme agenda global des manifestations. Cette plateforme vise à améliorer la vue d’ensemble et à faciliter le traitement transparent des demandes d’autorisation. - La nécessité de mettre sur pied une structure permettant, sur une base pérenne et de manière régulière, aux actrices et acteurs de la vie nocturne de se rencontrer et d’échanger. Cette structure pourrait être construite sur un modèle similaire à celui du Grand Conseil de la nuit genevois. <p>La création d’un pôle de coordination est une opportunité et une ressource à développer en priorité, que ce soit en termes de démarches administratives, d’échanges de bonnes pratiques entre pairs, de formation et de soutien pour l’implémentation de mesures de prévention.</p> <p>Cette plateforme de coordination pour les actrices et les acteurs de la vie nocturne du grand Fribourg aurait aussi pour mission de représenter le Grand Fribourg aux colloques et aux rencontres internationales dans le milieu du clubbing pour ainsi coordonner, relayer, intégrer les bonnes pratiques dans ce champ spécifique au niveau local.</p> <p>Cet organe aurait également la fonction d’informer, proposer et accompagner les organisateurs et</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Développer une plateforme en ligne et un agenda, tant pour les organisateurs / trices que pour les autorités, réunissant les activités de la vie nocturne sarinoise dans le but de permettre le traitement des demandes d’autorisation par un seul canal et d’avoir une vue d’ensemble desdites activités ; → Créer une structure pérenne permettant les échanges entre actrices et acteurs de la vie nocturne pour favoriser la transmission de bonnes pratiques, la défense des intérêts de ce milieu et la promotion concertée (p.ex. modèle genevois du Grand Conseil de la nuit) ; → Mettre en place un pôle de coordination et de représentation de la Vie nocturne du Grand Fribourg ; → Promouvoir les associations de terrain (not. prévention et réduction des risques) et les faire connaître auprès des acteurs/-trices de la vie nocturne ; → Participer et représenter le Grand Fribourg aux colloques et rencontres internationales dans le milieu clubbing.

<p>organisatrices à la mise en place d'outils de prévention et de réduction des comportements à risque dans le cadre de leurs activités. L'organisation de la formation continue, et également l'adaptation de l'offre de formation continue à partir des besoins des actrices et acteurs de la vie nocturne fait partie intégrante de la mission de l'organe de coordination.</p> <p>Les participant·e·s placent également la question de la gestion d'un label de qualité certifiant dans les attributions de cet organe.</p>	
<p>Les échanges ont ciblé un certain nombre de faiblesses en termes administratifs, notamment dans l'attribution et la gestion des autorisations. Ces lourdeurs administratives sont perçues comme démotivantes et peuvent être un frein important à la promotion de la vie nocturne.</p> <p>Un aspect prioritaire a également mis en évidence une disparité de traitement entre les différents districts. Ceci est vu en termes de faiblesse, voire de menace, pour un canton de petite taille. Les différences de traitement entre types d'acteurs en ce qui concerne les concepts de sécurités sont notamment pointées du doigt.</p> <p>Selon les participant·e·s, l'uniformisation des procédures administratives ainsi qu'une transparence dans le traitement des demandes d'autorisations est une piste de travail à privilégier. L'harmonisation au niveau cantonal étant un objectif trop ambitieux, la penser au niveau du Grand Fribourg est néanmoins recommandé et serait une étape importante en termes d'évolution des pratiques.</p> <p>Cette uniformisation peut être liée à la précédente, soit le développement d'une plateforme web pour le Grand Fribourg, afin de faciliter les démarches administratives et proposer des procédures accélérées. La demande serait ainsi traitée par un seul canal.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Garantir l'adaptation constante et transparence des pratiques des autorités sur la base des retours d'expériences et de la jurisprudence ; → Renforcer la connaissance des procédures, des lois et des règlements existants – notamment la LEPu dans sa nouvelle teneur – chez les acteurs/-trices ; → Améliorer l'égalité de traitement par une coordination à l'échelle du district et du canton (p.ex. via la Conférence des Préfets), et favoriser l'harmonisation des concepts de sécurité.
<p>A l'occasion des discussions sur le cadre légal entourant la vie nocturne, la problématique de la taxe sur les billets d'entrée (actuellement 10%) a été évoquée. Elle a été reprise sous l'angle de la thématique de l'attractivité et replacée dans le contexte des discussions en cours dans le processus de fusion du Grand Fribourg.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Supprimer la taxe sur les billets d'entrée, respectivement affecter son produit à la promotion culturelle et à la prévention.

ii. Prévention en milieu festif, réduction des risques et dispositions pénales

Lors des travaux préparatoires, le Groupe d'expert-e-s a identifié deux axes principaux en lien avec cette thématique :

- Présentation des ressources existantes ;
- Les procédures en cas d'infractions et d'atteintes à l'intégrité physique et/ou moral pour les organisateurs / trices.

Analyse

Priorités identifiées par les participant-e-s	Pistes d'action
<p>Sur le plan de prévention, les participant-e-s considèrent que l'absence d'obligation de prendre des mesures de prévention et de réduction des risques est problématique. En particulier, les participant-e-s issu-e-s d'organisation œuvrant à la prévention soulèvent le manque de moyens financiers à leur disposition pour développer des offres en adéquation avec les besoins identifiés par les actrices et acteurs de la vie nocturne (formation, actions auprès du public).</p> <p>Ce double constat aboutit à la conclusion que l'offre en matière d'action de prévention ne répond pas aux besoins des établissements publics. Elle est soit insuffisante, soit trop onéreuse, soit trop éloignée de la réalité du contexte de la vie nocturne. Les établissements se disent contraints de s'organiser comme ils peuvent et sont insuffisamment formés pour réaliser ce travail qui n'est pas le leur. Cette situation a pour conséquence que les établissements publics ne peuvent pas supporter les coûts de la prévention, alors qu'ils sont en première ligne pour prendre en charge les conséquences du manque de prévention et de réduction des comportements à risques. Il apparaît également que les ressources existantes sont mal connues.</p> <p>Mal-comprise ou mal-ciblée, la prévention souffre de manière générale d'un déficit d'image, et est de surcroît considérée comme un frein à la rentabilité. La prévention dans le milieu festif se lit principalement au travers du volet "consommations de produits psychotropes", bien qu'elle porte sur plusieurs domaines, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La durabilité et la responsabilité - La consommation d'alcool et de substances psychotropes - Le tabagisme - La sécurité (infrastructures et personnes physiques) - La protection contre les incendies - La protection contre le bruit - L'environnement, etc. <p>Les participant-e-s suggèrent de procéder à une redéfinition des portées de la prévention en milieu festif sur la base, notamment, d'un sondage ciblé auprès des organisatrices et organisateurs de la vie nocturne pour identifier leurs besoins. Les résultats de ce sondage permettraient de dresser une liste des mesures sur lesquelles les intervenant-e-s en prévention pourraient travailler en priorité et de manière concertée.</p>	<p>Sur le plan structurel (organisation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Attester de l'efficacité de la prévention et de la promotion de la santé par des mesures obligatoires, ciblées et correctement mises en œuvre, en évaluant régulièrement leur impact ; → Etudier la possibilité d'instituer la prévention dans la vie nocturne fribourgeoise dans un concept pérenne définissant les aspects à prendre en compte de manière égale entre mesures de prévention, de sécurité et sanitaires par un ancrage du label smart event ; → Affecter la taxe sur les billets d'entrée, respectivement son produit à la prévention (entre autres) afin de soutenir les organisatrices et organisateurs dans la mise en place des mesures. ; → Transmettre un questionnaire ciblé aux organisatrices et organisateurs de la vie nocturne pour identifier leurs besoins en matière de prévention ; → Recenser les bonnes pratiques existantes dans d'autres villes dans le but de soutenir les propositions de développement au niveau local. ; → Recenser les ressources de réduction des risques à disposition (Association AdO, Anges de la Nuit, Charte ARETHA, Drug Checking, autres partenaires de terrain) et les rendre visibles, aisément mobilisables et accessibles à moindre coûts ; → Repenser et renforcer la formation continue des actrices et acteurs de la Vie nocturne (offre existante, mesures pouvant être prises par les établissements directement, gestion des situations à risque...), y compris sous l'angle de la sensibilisation et de la formation du personnel des établissements de Vie nocturne, notamment en lien avec les risques sanitaires et comportementaux présents dans ce contexte, ainsi que sur le plan de la connaissance des procédures, des lois et des règlements existants ; → Renforcer la coordination en amont, pendant et après l'événement avec les autorités et les partenaires actifs dans les domaines de la prévention, de la sécurité et de la santé ; → Mettre en place un pôle de coordination et de représentation de la Vie nocturne du Grand Fribourg ;

<p>Les participant·e·s considèrent par ailleurs que la prévention doit être appréhendée dans l'ensemble de ses portées, promue et ancrée dans la gestion globale des manifestations et des lieux de vie Nocturne, sur un pied d'égalité avec les autres mesures structurelles et organisationnelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - En termes de prévention structurelle, le label SMART Event propose une série de mesures ciblant les manifestations temporaires. Elles sont actuellement libres d'engagement pour les personnes actives dans le milieu festif. Une réorientation du label avec une portée générale sur l'ensemble des organisatrices et organisateurs de la vie nocturne est une recommandation. - Un travail collaboratif avec les actrices et acteurs de la vie nocturne permettrait d'élaborer une charte de la nuit, liée au label SMART Event, afin d'afficher les valeurs et les engagements pris par chaque lieu de vie festive. <p>D'autres villes suisses ayant développé un concept de prévention (Genève, Zürich et Berne notamment), les participant·e·s considèrent qu'un recensement des bonnes pratiques existantes pourrait permettre au pôle de coordination (cf. piste d'action de la thématique « cadre légal ») de proposer des mesures adéquates et ciblées, de même que renforcer le travail de coordination au niveau local et régional.</p>	<p>→ Modifier le formulaire complémentaire B, manifestation temporaire, en y intégrant cette thématique, respectivement la notion du SMART Event.</p>
<p>Dans la continuité du plan structurel, les réflexions issues de la démarche participative ont mis en évidence une lecture dichotomique de la prévention.</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'un côté, les actrices et acteurs témoignent d'un manque de confiance en l'efficacité de la prévention telle qu'elle est présentée aujourd'hui, avec des mesures qui ne correspondent pas à la réalité du terrain. - De l'autre, des constats tirés d'expériences concrètes de nuisances importantes en lien avec des comportements à risque (violence, harcèlement physique et sexuel, harcèlement de rue, consommation de substances, ivresses sur la voie publique, etc.) mettent en évidence l'insuffisance des mesures actuelles. <p>La question de la responsabilité individuelle des consommatrices et consommateurs quant à leur comportement en contexte festif a également été évoquée dans ce prolongement.</p>	<p>Sur le plan comportemental (public) :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Sensibiliser le public aux risques présents dans le contexte de la Vie nocturne au travers d'actions de communication visibles durant l'événement ; → Organiser une présence physique et pluridisciplinaire durant les événements de la Vie nocturne dans le but de rester en lien avec le public et d'agir en conséquence (agents de sécurité, patrouilles de Police, associations de prévention et de réduction des comportements à risques, personnel sanitaire, personnel de l'établissement) ; → Co-crée et afficher une charte de la vie nocturne à destination du public pour une attitude positive et responsable en contexte festif.

iii. Mobilité

Lors des travaux préparatoires, le Groupe d'expert-e-s a identifié trois axes principaux en lien avec cette thématique :

- Transports publics : bus de nuit, tarifs et horaires ;
- Déplacement à pied dans la ville ;
- Co-voiturage et autres options de mobilité de/vers Fribourg.

Analyse

Priorités identifiées par les participant-e-s	Pistes d'action
<p>Les échanges mettent en évidence un manque de coordination entre l'offre de transports publics et l'horaire de fermeture des établissements. Un ajustement de l'offre de transports publics à l'adaptation des horaires d'ouvertures des établissements publics et manifestations temporaires issue de la modification de la loi cantonale sur les établissements publics (LEPu) du 01.07.2020 est souhaité et il conviendra de tirer les premières expériences de fonctionnement des nouveautés prévues par la loi en période hors-COVID.</p> <p>Toujours en lien avec la coordination entre la fin des activités nocturnes et les possibilités d'un retour à domicile en transports publics, les participant-e-s ont évoqué la création d'un espace de transit, par exemple la réhabilitation d'un café (type buffet de la gare), afin d'accueillir les noctambules, utilisatrices et utilisateurs du réseau CFF pour éviter les nuisances en lien avec le regroupement de personnes sur l'espace public.</p> <p>En lien avec des manifestations spéciales/extraordinaires hors des centres urbains ou des horaires habituels de fonctionnement du réseau, certain-e-s participant-e-s relèvent la difficulté à offrir à la clientèle une offre <i>ad hoc</i> attractive en transports publics. La lourdeur administrative et les contraintes liées à l'exploitation des concessions par les entreprises de transports publics sont identifiées comme des obstacles.</p> <p>Par ailleurs, les offres combinées à tarif préférentiel comprenant une dimension de mobilité ou d'hébergement ont été évoquées tant sous l'angle d'une réponse aux problèmes de mobilité que d'une promotion de la vie nocturne sous plusieurs facettes.</p> <p>Tant à des fins de promotion que pour permettre des déplacements efficaces, les participant-e-s ont proposé d'établir et de diffuser un plan urbain de la vie nocturne afin de situer les clubs, les WC publics, indiquer les accès facilités, les zones de transferts entre les différents lieux, et situer les zones sensibles. L'objectif est notamment de se déplacer en conscience et connaissance de cause, en vue d'une mobilité sensibilisée et éduquée.</p> <p>Bien que la mobilité se concentre sur les déplacements piétons entre les espaces de vie nocturne et sur les déplacements en transports publics entre ces espaces et le domicile, les participant-e-s considèrent qu'il est aussi nécessaire d'encourager le recours à la mobilité douce. Pour ce faire, un développement de l'offre d'emprunt de trottinettes et/ou de vélos électriques est évoqué, mais aussi la création et la délimitation de sentiers et de parcours clairs et en site propre qui éviteraient les zones sensibles (quartiers tranquilles, zones à risque, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Poursuivre le développement de l'offre nocturne des transports publics en termes d'horaires, de desserte et de tarifs, afin d'en augmenter l'attractivité ; → Permettre une continuité entre les horaires de fermeture des établissements publics et l'offre en transports publics permettant de rejoindre le domicile ; développer en parallèle un espace de transit permettant cette continuité sans nuisances pour les riverains ; → Renforcer les collaborations entre organisateurs/-trices de manifestation et entreprises de transports publics pour développer des solutions de mobilités propres à des événements particuliers ainsi que des billets/offres combinés comprenant des prestations de transports et/ou d'hébergement ; → Etablir et diffuser un plan urbain de la vie nocturne permettant de situer les espaces-clefs et les cheminements entre eux ; → Favoriser le recours à la mobilité douce en développant l'offre en libre-service et la qualité des liaisons, notamment sous l'angle de la sécurité.

La thématique de la sécurité lors des déplacements a été abordée sous différents angles. Un retour à domicile en transports publics a été identifié comme un facteur de sécurité par rapport aux dangers sur la route au regard d'usagères et usagers possiblement sous l'influence de leur consommation. Parallèlement, la question de la sécurité à bord des transports publics a également été thématisée. A cet égard, le constat d'une insécurité et de situations de harcèlement visant les usagères en particulier a été posé, tout comme les possibilités d'action limitée des conductrices et conducteurs quant à des situations se déroulant dans le véhicule.

Le thème de l'insécurité a également été discuté en qui concerne les déplacements à pied des noctambules. La mobilisation d'intervenant-e-s de type « agent-e-s sympa » dans la rue à partir d'une heure pour fluidifier la circulation des noctambules et éviter les regroupements pourrait contribuer à diminuer les nuisances pour le voisinage mais également les situations de harcèlement ou de confrontation.

D'autres offres de mobilité, à mettre notamment en lien avec les mécanismes de prévention, devraient également être explorées. Le covoiturage ou l'extension du programme "nez rouge" ont été mentionnés.

- Renforcer la prévention en matière de harcèlement et de comportements à risques au sein des transports publics, et plus spécifiquement dans les offres de transports nocturnes ;
- Développer la présence dans l'espace public d'intervenant-e-s de proximité de type « agent-e-s sympa » ou "grand frère / grande sœur de la nuit".

iv. Espace public et rapport à la population

Lors des travaux préparatoires, le Groupe d'expert-e-s a identifié sept axes principaux en lien avec cette thématique :

- La prise en considération et l'inclusion des publics directs et indirects dans l'organisation d'événements de Vie nocturne ;
- L'information du voisinage par la mise en œuvre d'action de communication ;
- Le travail communautaire avec les associations de quartier et les autorités ;
- L'aménagement de lieux respectueux du voisinage, notamment en termes de nuisances sonores et de mobilité ;
- La mise en œuvre d'actions de sensibilisation du public lors des événements nocturnes ;
- Le travail de coordination avec les autorités, les partenaires de prévention, de sécurité et de la santé présents durant les événements ;
- Prise en compte, en amont, des lieux d'animation existants dans l'aménagement du territoire.

Analyse

Priorités identifiées par les participant-e-s	Pistes d'action
Espace public et espace social, intégration des publics directs et indirects	
<p>“L'espace public (<i>Öffentlichkeit</i>) représente depuis l'époque des Lumières le cadre social dans lequel s'effectue sans les entraves de la censure une communication libre, qui prend pour sujet tout ce qui concerne la culture et la collectivité et le met ouvertement en débat.” (Birkner, Mix, 2014).</p> <p>“L'espace public doit être beau”, clame l'un des participants, être entretenu et accueillant pour tout un chacun. En suivant cette réflexion, une première question se pose : qu'est-ce que l'espace public ? Est-il facilement accessible à tout un chacun ? Est-il bien circonscrit et valorisé ?</p> <p>La question des inégalités d'accès aux activités formelles en fonction de l'âge et/ou du milieu social constitue également un enjeu important notamment sous l'angle des entraves économiques et symboliques aux offres festives et culturelles. La question des inégalités d'accès à ces offres formelles est directement liée aux activités festives informelles de nuit sur l'espace public, ces dernières constituant une alternative pour ces catégories de la population qui ne fréquentent pas ou peu les établissements publics et les offres culturelles de la vie nocturne.</p> <p>Les participant-e-s appellent de leurs vœux le développement d'événements visant des publics plus larges, en prenant appui sur des pôles de compétences géo localisés dans des endroits clés de la Ville (prendre appui sur les CAS qui sont bien situés) afin de créer du lien et de favoriser la mixité sociale et culturelle.</p> <p>Pour y parvenir, il s'agirait notamment de favoriser les aménagements temporaires (scène éphémère, mobilier urbain déplaçable, événements ponctuels, arts de rue) pouvant influencer le rapport à l'espace urbain.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Définir une vision commune de l'espace public en tant que bien d'utilité publique et définir précisément ses buts et son accessibilité. Dans cet objectif, circonscrire l'espace public de manière visible ; → Développer le travail communautaire avec les associations de quartier et les autorités ; → Prendre en considération et inclure les publics directs et indirects dans l'organisation d'événements de Vie nocturne ; → Informer le voisinage par la mise en œuvre d'action de communication ; → Favoriser les aménagements temporaires (scène éphémère, mobilier urbain déplaçable, événements ponctuels, arts de rue) pour décloisonner l'espace public, interpeller et rendre son appréhension possible par tous les publics.

<p>L'objectif est de surprendre, interpeller la population, lui proposer de vivre l'espace urbain autrement. Ce type d'infrastructure temporaire peut servir d'outil de médiation, afin d'ouvrir le dialogue avec la population et favoriser l'appropriation de l'espace public.</p>	
<p>Espace public, infrastructures et lien aux autorités</p>	
<p>Les tensions de voisinage ont été largement discutées, en lien avec la densification du centre-ville notamment. La proximité d'habitations avec les établissements nocturnes publics et privés a également été mentionnée comme "menaces".</p> <p>Une recommandation porte sur la création d'une structure clairement identifiée, systématiquement consultée lors de projets d'aménagement / construction urbains. Également, lors de la construction d'une nouvelle zone pour l'habitat urbain, une attention a été mise sur l'encouragement de nouvelles formes d'habitat dans des quartiers mixtes avec la présence d'acteurs culturels, de lieux de sorties et nouveaux services.</p> <p>La plupart des événements festifs sont organisés au centre-ville avec un enjeu important en termes de relation aux riveraines et riverains. Un travail de médiation et de promotion de ces événements, en mettant en avant le professionnalisme des organisatrices et organisateurs, doit se poursuivre. Une recommandation porte sur l'identification et la promotion d'espaces d'échanges au sein des quartiers concernés (associations de quartier, centres d'animation socioculturelle etc.) afin d'être utilisés comme espace de "médiation". Cette recommandation fait écho à la création d'un pôle de coordination de la vie festive et offre l'opportunité d'initier des liens entre la vie diurne et la vie nocturne au niveau des quartiers.</p> <p>La possibilité d'organiser des fêtes "de basse intensité" dans l'espace public, formelles mais plus spontanées avec un minimum de démarches à effectuer a émergé, serait une alternative à des occupations festives plus informelles de l'espace public et aux nuisances qui en découlent (possibilité par exemple d'annoncer un petit événement musical sur les Grand-Places à la dernière minute qui ne générerait pas de nuisances plus importantes que la somme des usages individuels de cet emplacement).</p> <p>La médiation semble être une perspective centrale pour dépasser ce manque de communication et ces besoins divergents, voire contradictoires, entre les différentes parties prenantes de la vie nocturne et de ses enjeux sur l'espace public, y compris.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Proposer un espace de consultation pour tous projets d'aménagement et de constructions, avec pour objectif d'équilibrer développement urbanistique et espace public ; → Aménager les lieux de vie nocturne de sorte qu'ils soient conviviaux, respectueux du voisinage, notamment en termes de nuisances sonores et de mobilité, et qu'ils contribuent au sentiment de sécurité ; → Identifier et promouvoir les espaces d'échanges existants au sein des quartiers ; → Prendre en compte, en amont, les lieux d'animation existants dans l'aménagement du territoire ; préserver des espaces pour le développement de ces lieux et de l'offre future ; → Mettre en œuvre des actions de sensibilisation du public lors des événements nocturnes ; → Faciliter les autorisations d'occupation de l'espace public par des procédures simplifiées pour les petits événements ; → Renforcer la coordination avec les autorités, les partenaires de prévention, de sécurité et de la santé présents durant les événements ; → Garantir la présence et la fonctionnalité d'infrastructures adéquates au bénéfice des usagères et usagers (WC publics, poubelles, espace pour grillades).

Le thème des infrastructures en générale a été largement abordé avec des problèmes tels que manque de toilettes et d'espaces aménagés suffisants, du littering, foyer pour grillades, aménagement du territoire pas adéquat, etc. La mise à disposition d'infrastructures de ce type doit notamment permettre de canaliser une pratique « sauvage » en leu absence, avec ce que cela suppose en termes de nuisances. La question de la délimitation des responsabilités individuelles et collectives doit également être clarifiée.

Si les avis ont été divergents sur l'action de la police (bon travail pour certains et pas assez visible pour d'autres), le besoin général de sécurité s'est fait ressentir. Même si cela relevait plus d'un sentiment général d'insécurité lié à des aménagements insuffisants (éclairage, configuration des lieux, etc.) qu'à de l'insécurité réelle (pas d'exemple concret fourni).

v. Attractivité et Promotion

Lors des travaux préparatoires, le Groupe d'expert-e-s a identifié deux axes principaux en lien avec cette thématique :

- Agenda ;
- Promotion de l'offre et promotion de celle-ci.

Analyse

Priorités identifiées par les participant-e-s	Pistes d'action
OFFRE EXISTANTE et POLITIQUE CULTURELLE	
<p>Les participants ont soulevé à plusieurs reprises la nécessité de définir une véritable politique de vie nocturne pour la ville de Fribourg et son agglomération, notamment sous l'angle de la promotion. Bien que différente, cette question est étroitement liée à celle de la politique culturelle, dont un nombre important d'actrices et d'acteurs appellent également un développement de leurs vœux.</p> <p>L'organisation de la vie nocturne est jugée insuffisante et les efforts individuels n'ont pas suffisamment de légitimité pour favoriser l'attractivité générale, et ce même si l'offre est nombreuse et variée. L'importance d'harmoniser, de mutualiser et d'impliquer sont, par conséquent, des éléments récurrents de la discussion.</p> <p>Les participant-e-s parviennent notamment au constat que la promotion et l'attractivité dépendent de la capacité de l'offre existante à se définir et à mutualiser ses efforts dans un message commun.</p> <p>Pour y parvenir, différentes propositions ont été faites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Considérer la vie nocturne et culturelle comme un produit touristique pour contrebalancer le déficit d'image de la ville, qui apparaît encore comme une ville peu animée. - Identifier et référencer l'ensemble des lieux et des offres existantes (privée et culturelles) en vue de constituer un panorama général de l'offre, ceci pour favoriser la visibilité et pour utiliser l'existant pour promouvoir l'ensemble de l'offre dans une vision transversale et complémentaire. <p>La volonté politique est reconnue par les participant-e-s mais les moyens mis à disposition ne sont pas connus. Une stratégie de la vie nocturne et un organe de référence pourraient soutenir ces intentions et poursuivre les échanges initiés dans le cadre des Assises notamment.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Appliquer à la vie nocturne une véritable politique de promotion, sous l'angle touristique notamment ; → Renforcer la communication autour de l'offre nocturne fribourgeoise, au travers notamment d'un agenda commun ; → Développer la concertation entre les actrices et acteurs pour harmoniser et coordonner l'offre proposée, afin que celle-ci soit complémentaire et diversifiée ; → Développer un cadre légal et des pratiques permettant la différenciation de l'offre ; → Mettre en place un pôle de coordination et de représentation de la Vie nocturne du Grand Fribourg.
RÉSEAU	
<p>Les contours de l'offre existante sont peu définis et dans ce prolongement les acteurs et actrices ne se connaissent pas suffisamment. Les participant-e-s constatent que chacun travaille pour son établissement et que les possibilités de déployer des efforts communs sont peu exploitées.</p> <p>La discussion révèle la nécessité de créer des espaces d'échanges formalisés entre les actrices et acteurs, de sorte à mutualiser les efforts et à encourager la création de</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Instaurer une structure pérenne permettant les échanges entre actrices et acteurs de la vie nocturne pour favoriser la transmission de bonnes pratiques, la défense des intérêts de ce milieu et la promotion concertée (p.ex. modèle genevois du Grand Conseil de la nuit).

<p>synergies et les collaborations. Une telle mise en réseau permettrait d'utiliser et de valoriser à plus grande échelle les outils et pratiques existantes (agenda Office du tourisme, agenda AGEF).</p> <p>Cet espace d'échange pourrait, selon les participant·e·s, également avoir pour vocation de porter les demandes des milieux concernés vers les autorités communales, supracommunales et cantonales, permettant à ces dernières de mettre en œuvre des politiques publiques compatibles avec la réalité du terrain.</p>	
<p>DIVERSITÉ DE L'OFFRE</p>	
<p>En termes de diversité de l'offre, les participant·e·s ont également relevé le manque d'offres pour la jeunesse (16+) et le manque de diversité de gamme des publics visés. Ces lacunes ont pour conséquence que le public se détourne de Fribourg pour aller profiter de la vie nocturne dans d'autres villes, et qu'il est ensuite difficile de l'y faire revenir, respectivement d'attirer un public ne résidant pas dans le périmètre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Développer le cadre légal et de prévention pour permettre aux actrices et acteurs d'offrir des prestations ciblées pour les différentes tranches d'âge et les différents publics-cible ; → Travailler sur les spécificités des différent·e·s acteurs/-trices afin de développer une offre complémentaire et diversifiée (usagers/-ères de moins de 16 ans, midnight sport...).

vi. Enseignements tirés de la pandémie de COVID

Incontournable en raison de sa profonde influence sur les actrices et acteurs de la Vie nocturne, la pandémie de COVID a mis en lumière un certain nombre de forces et de faiblesse du dispositif entourant la Vie nocturne. Des enseignements importants peuvent ainsi en être tirés, que ce soit sous l'angle du fonctionnement ordinaire ou dans un contexte de crise, pandémique ou non. Ces enseignements relèvent pour l'essentiel des quatre thématiques suivantes :

- solidarité et entraide ;
- créativité et innovation ;
- complexité administrative pour l'obtention des aides financières ;
- manque de perspectives.

Analyse

Constats posés par les participant·e·s	Pistes d'action
<p>La solidarité et l'entraide ont, comme dans d'autres domaines de la vie en société, été au centre de l'attitude des différentes parties prenantes durant la pandémie. Que cela soit entre les acteurs et actrices, qui se sont fédérés pour se faire entendre ou se soutenir mutuellement, dépassant souvent leur statut ordinaire de potentiels concurrents, ou entre les acteurs et actrices et le public, qui a manifesté son soutien et su être patient.</p> <p>On peut ainsi poser le constat du potentiel d'organisation et de fédération du milieu face à l'adversité, mais également celui du fort attachement de la population à l'existence et au bon fonctionnement des espaces de rencontre, de loisir et d'échange qu'offrent les lieux de vie nocturne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Renforcer les possibilités de coordination et de travail en commun entre les actrices et les acteurs (projets communs, complémentarité à mettre en avant) ; → Travailler sur le lien avec le(s) public(s) et l'identification des fribourgeois·e·s à « leur » vie nocturne.
<p>La perte de revenu liée aux mesures prises pour lutter contre la pandémie (fermeture, restriction des possibilités d'exploitation) n'a été que (très) partiellement compensée.</p> <p>Les problématiques sous cet angle sont nombreuses, mais ont globalement trait aux difficultés administratives pour bénéficier des aides disponibles (catégories, exceptions), aux différences/inégalités entre les différents domaines/professions quant à la possibilité d'en bénéficier. La pandémie met ainsi en évidence notamment le manque de statuts pour plusieurs professions entourant la vie nocturne. Les acteurs et actrices appellent de leurs vœux des solutions de soutien qui tiennent mieux compte du caractère exceptionnel de la situation et qui soient aussi peu formalistes que possibles.</p> <p>Les inquiétudes sur ce point sont nombreuses également dans la perspective de sortie de crise, notamment sous l'angle de la coordination entre les aides à disposition et le mécanisme de réouverture progressive.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer la reconnaissance de toutes les professions et de tous les statuts entourant la vie nocturne, notamment pour leur permettre d'accéder aux mesures de soutien ; → Coordonner la réouverture progressive des lieux de vie nocturne avec l'évolution des mécanismes d'aide.
<p>Tant les actrices et acteurs de la vie nocturne que les autorités posent le constat de la difficulté à juguler l'incertitude globale face à un phénomène auquel</p>	<ul style="list-style-type: none"> → S'inspirer des solutions innovantes et des partenariats développés durant la pandémie pour

<p>personne n'a jamais été confronté dans une telle ampleur. Le fonctionnement en cascade, depuis les décisions prises par le Conseil fédéral jusqu'à leur mise en œuvre dans les établissements, comporte son lot de lenteurs et d'incohérences. Même si toutes les personnes présentes relèvent le soin apporté à faire preuve de compréhension mutuelle et à œuvrer en bonne intelligence à la meilleure collaboration possible, l'incertitude a été particulièrement difficile à gérer pour les établissements publics. Même au moment où la sortie de crise s'amorce, il leur est encore difficile de se projeter et de prendre suffisamment tôt mais avec suffisamment de certitudes les dispositions en vue de la réouverture.</p> <p>Le manque de perspective d'une évolution favorable a par ailleurs, dans la durée, fini par étouffer l'énergie créative déployée dans la première phase de la pandémie pour continuer un fonctionnement aussi normal que possible. Les actrices et acteurs expriment la crainte d'une forme de fatigue généralisée, avec la perte de la volonté d'entreprendre face au risque de devoir annuler tout ce qui a été prévu alors qu'ils et elles souhaitent ardemment exercer leur métier et leur passion. Ils relèvent également le sentiment d'avoir fait l'objet d'une stigmatisation sous l'angle du risque de contamination.</p>	<p>dynamiser le monde de la vie nocturne une fois la normalité retrouvée ;</p> <p>→ Mettre en place des mécanismes de gestion de crise aussi transparent que possible.</p>
<p>Les participant·e·s relèvent à la fois des craintes et des perspectives plus positives quant aux conséquences à long terme de la crise du COVID.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Crainte d'une société qui tend vers le risque zéro et qui ne laisse plus de place à la spontanéité. Le pass COVID est ainsi perçu autant comme une menace que comme une opportunité. Dans le même domaine, crainte que la population se soit habituée à un calme quasi-absolu en raison des fermetures et qu'elle ne tolère plus le bruit découlant d'une vie nocturne normale ; - Crainte que de nombreux établissements ne survivent pas à la crise et à une reprise trop lente, avec ce que cela implique en termes de fermetures et de diminution de l'offre ; - Opportunité de se recentrer sur l'essentiel et de tirer à profit le ralentissement et le processus de reprises à la suite de la crise pour réfléchir à ses propres pratiques ; approche « décroissante » dans laquelle l'accent est mis sur le lien et la simplicité plutôt que sur la débauche d'énergie pour organiser des événements ou manifestations compliquées ou nécessairement de grande envergure. 	<p>→ Tirer profit de l'effort à faire pour la relance pour réfléchir sur ses propres pratiques et habitudes ;</p> <p>→ Permettre/susciter un retour à la spontanéité et au caractère festif, que cela soit par les procédures d'autorisation facilitées ou par des événements qui mettent ces éléments en avant.</p>